

## Aéroports de Paris

**Décision n° INA/2005/009 du 3 janvier 2005 du directeur de l'ingénierie et de l'architecture d'Aéroports de Paris portant délégation de signature**NOR : *EQUA0510044S*(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'ingénierie et de l'architecture,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

La présente décision abroge et remplace la décision INA/2004/109 du 3 décembre 2004.

Article 1<sup>er</sup>*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du directeur de l'ingénierie et de l'architecture.

## Article 2

*Mesures en matière d'hygiène  
et de sécurité du travail*

La signature des actes portant, conformément aux directives et orientations générales fixées dans ces domaines, toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail ainsi que d'en assurer et d'en contrôler l'application est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III, à l'annexe IV et à l'annexe V de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

## Article 3

*Actes de gestion courante*

La signature de tous les actes de gestion courante nécessaires au respect des lois et règlements qui s'imposent à Aéroports de Paris ou dont Aéroports de Paris entend se prévaloir est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III, à l'annexe IV et à l'annexe V de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

## Article 4

*Marchés et contrats***4.1. Marchés de services, hormis les marchés d'études**

La signature des actes portant préparation et exécution des marchés de services, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

La signature des actes portant approbation des marchés de services d'un montant inférieur à 100 000 euros (H.T.) par an et par fournisseur est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, chacune dans son domaine de compétence.

**4.2. Marchés d'études**

La signature des actes portant préparation et exécution des marchés d'études, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

La signature des actes portant approbation des marchés d'études d'un montant inférieur à 100 000 euros (H.T.) par an et par fournisseur est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, chacune dans son domaine de compétence.

**4.3. Contrats en recettes autres que les conventions**

## **portant AOT et d'assistance aéroportuaire**

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en recettes, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

### Article 5

#### *Bons de commande de fournitures hors marchés*

La signature des bons de commande de fournitures hors marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros (H.T.) par an et par fournisseur est déléguée à :

- Mme Choquet (Fabienne), chef de la division architecture.

### Article 6

#### *Gestion du personnel*

#### **6.1. Confirmation – Non-confirmation – Rupture de période d'essai**

La signature des actes portant confirmation, non-confirmation et rupture de la période d'essai des agents des catégories I, IIB et IIC est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune pour le personnel qui lui est rattaché.

#### **6.2. Promotion et mutation**

La signature des actes portant mutation et promotion des agents des catégories IB, IIB et IIC1, avec ou sans changement de lieu géographique de travail, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

#### **6.3. Gratifications exceptionnelles – Indemnités kilométriques pour nécessité de service**

6.3.1. La signature des actes attribuant des récompenses exceptionnelles sous forme de gratifications aux agents des catégories IB, IIB et IIC est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune pour le personnel qui lui est rattaché.

6.3.2 La signature des actes attribuant des indemnités kilométriques pour nécessité de service aux agents des catégories IB, IIB et IIC est déléguée à :

- S. d'Avigneau, responsable ressources humaines.

#### **6.4. Sanctions disciplinaires**

La signature des sanctions disciplinaires à l'encontre des agents des catégories I et II consistant en un avertissement ou un blâme est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune pour le personnel qui lui est rattaché.

#### **6.5. Actes de gestion courante**

La signature de tous les actes de gestion courante relatifs au personnel (ex : CP, attestations administratives...) est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune pour le personnel qui lui est rattaché.

### Article 7

#### *Absence ou empêchement*

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'ingénierie et de l'architecture M. Delpeuch (Pierre-Michel), la délégation de signature est accordée à la personne désignée intérimaire parmi les personnes mentionnées à l'annexe I et à l'annexe II de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III, délégation de signature est accordée aux personnes mentionnées à l'annexe VI de la présente décision.

*Le directeur de l'ingénierie et de  
l'architecture,  
P.-M. Delpeuch*

## ANNEXE I

À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

*Délégués*

M. Mion (Denis), directeur adjoint projet.  
M. Gault (Michel), directeur adjoint gestion.  
M. Consigny (François), ingénieur en chef.  
M. Thévenin (Raphaël), ingénieur en chef.

ANNEXE II

À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

*Délégués*

Fontanel (Hubert), directeur de projet S3.  
Fourcade (Jean-Michel), architecte en chef adjoint.  
François (Pascal), directeur de projet TBE.  
Parent (Dominique), chef de projet S3.  
Ville (Jean-Bernard), directeur de projet CDG1.

ANNEXE III

À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

*Délégués*

Aurières (Pierre), directeur de chantier S3.  
Ausseur (Christian), chef de division.  
Azous (Jean-Jacques), chef de division.  
Back (Jean-Paul), architecte principal.  
Barikosky (Natacha), chef de division.  
Bernie (Alain), directeur de chantier CDG1.  
Bierinx (Philippe), chef de division.  
Choquet (Fabienne), chef de division.  
Chu (Stéphanie), contrôleur de gestion.  
D'Avigneau (Simon), responsable ressources humaines.  
Delaune (Thierry), chef de division.  
Dubus (Gilles), pilotage projets.  
Eck (Bernard), chef de division.  
Gérard (Christophe), directeur de chantier CDG1.  
Hachem (Michel), directeur de chantier CDG1.  
Legrand (Eric), chef de division.  
Pecquet (Philippe), directeur de chantier S3.  
Prudhon (Jean-Claude), chef de division.  
Suchard (François), chef de division par intérim.  
Therm (Pierre), directeur de chantier CDG1.  
Tilly (Stéphane), coordonnateur de projet CDG1.

ANNEXE IV

À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

*Délégués*

Cluzet (Didier), coordonnateur de projet.  
Cordon (Sabrina), coordonnateur de projet.  
De La Fayolle (Bruno), coordonnateur de projet TBE.  
Gourcerol (Philippe), coordonnateur de projet.  
Gravier (Christian), directeur de chantier TBE.  
Gravin (Eric), coordonnateur de projet.  
Hervouet (Jean-Claude), directeur de chantier adjoint S3.  
Luttenbacher (Alexis), coordonnateur de projet.  
Marsallon (Michèle), responsable cellule PAO.  
Martin (Michel), coordonnateur de projet.  
Martinez (Jean-Luc), coordonnateur de projet.  
Monchoce (Jean-François), coordonnateur de projet.  
Picchiottino (Bruno), coordonnateur de projet.

ANNEXE V

À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

## *Délégués*

Août (Françoise).  
Arandel (Sylvie).  
Bassila (Ruffin).  
Bellussi (Fausto).  
Benmoussa (Rkia).  
Bertrand (Gérard).  
Blessing (Nicolas).  
Blondeau (Édouard).  
Bœuf (Francis).  
Borroméo (Pascal).  
Boucher (Philippe).  
Boufflers (Marc).  
Braud (Séverine).  
Brie (Jean-François).  
Camus (Christian).  
Canelle (Marc).  
Carroy (Pascal).  
Cartier (Michel).  
Cerez (Jean-Louis).  
Cester (Renzo).  
Chapuis (Eric).  
Charpentier (Robert).  
Chaussé (Franck).  
Cochet (François).  
Cornet (Christian).  
Correia (Walter).  
De Saint-Romain (Henri).  
Di Félici (Michèle).  
Domenego (Marc).  
Donnart (Marc).  
Duffaud (Rémy).  
Dupuyds (Sylvain).  
Engrand (Carine).  
Faure (Edgard).  
Fouinat (Jean-Charles).  
Friad (Yves).  
Frioux (Vincent).  
Gabouleaude (Élisabeth).  
Gandrille (Alain).  
Gatteau (Patrick).  
Gauthier (André).  
Gicquel (Julien).  
Goepp (Caroline).  
Goguet (Lionel).  
Guibert (Pierre-Laurent).  
Guinard (Jacques).  
Guyen (Trong Thuy).  
Hébert (Bertrand).  
Hoffmann (Christian).  
Kapusta (Zbigniew).  
Kremer (Gérard).  
Ladrière (Boris).  
Lefevre (François).  
Magreault (Christian).  
Marion (Stéphane).  
Marois (Arnaud).  
Meunier (Thierry).  
Moignard (Philippe).  
Montagnac (Christian).  
Mouton (Bruno).

Muller (Paul-Christian).  
 Naveteur (Stéphane).  
 Owczarski (Jean-Michel).  
 Pascal (Christèle).  
 Pecqueur (Sébastien).  
 Petitjean (Jérôme).  
 Pham (Diem).  
 Poisson (Emmanuel).  
 Poline (Pierre).  
 Prot (Guy).  
 Quinquis (Stéphanie).  
 Reman (Georges).  
 Reynier (Pascal).  
 Rivière (Nicole).  
 Robert (Francis).  
 Rocchi (David).  
 Rodon (Aurélien).  
 Schwebel (Jean-Louis).  
 Sedik (Malik).  
 Simon (Pierre).  
 Souchon (Cécile).  
 Tallec (Ronan).  
 Toukourou (Abdel-Raouf).  
 Toure (Franck).  
 Tourret (Eric).  
 Vallemont (Hervé).  
 Velut (Philippe).  
 Vignerou (Éric).  
 Warlouzet (Georges).  
 Windholtz (Patrick).  
 Zighed (Ahcène).

ANNEXE VI  
 À LA DÉCISION N° INA/2005/009 DU 3 JANVIER 2005

<b>POUR LES CAS D'ABSENCE ou d'empêchement de</b>	<b>DÉLÉGATION EST DONNÉE À</b>
Consigny (François), ingénieur en chef	Gault (Michel), Mion (Denis), Thévenin (Raphaël)
Gault (Michel), ingénieur en chef	Consigny (François), Mion (Denis), Thévenin (Raphaël)
Mion (Denis), ingénieur en chef	Consigny (François), Gault (Michel), Thévenin (Raphaël)
Thévenin (Raphaël), ingénieur en chef	Consigny (François), Gault (Michel), Mion (Denis)
Fontanel (Hubert), directeur de projet S 3	Parent (Dominique), Fourcade (Jean-Michel), Aurières (Pierre), Pecquet (Philippe)
Fourcade (Jean-Michel), architecte en chef adjoint	Delpeuch (Pierre-Michel), Consigny (François), Parent (Dominique)
François (Pascal), directeur de projet TBE	De La Fayolle (Bruno), Gravier (Christian)
Parent (Dominique), chef de projet	Fontanel (Hubert)
Ville (Jean-Bernard), directeur de projet CDG 1	Tilly (Stéphane), Bernie (Alain), Gérard (Christophe), Hachem (Michel), Therm (Pierre)
Aurières (Pierre), directeur de chantier S 3	Bœuf (Francis)
Ausseau (Christian), chef de division	Muller (Paul), Charpentier (Robert)
Azous (Jean-Jacques), chef de division	Guinard (Jacques), Warlouzet (Georges), Windholtz (Patrick)
Back (Jean-Paul), architecte principal	Mas (Olivier), Schittly (Philippe), Droit-Mijoule (Karine)
Barikosky (Natacha), chef de division	Velut (Philippe)
Bernie (Alain), directeur de chantier CDG 1	Robert (Francis), Guyen (Trong Thuy), Gérard (Christophe), Hachem (Michel), Therm (Pierre)
	Cornet (Christian), Friadt (Yves), Hébert (Bertrand), Lafarge (Thierry), Tourret

Bierinx (Philippe), chef de division	(Eric)
Choquet (Fabienne), chef de division	Perfettini (Françoise), Lehmann (Afsaneh), Baret (Bernard), Martinez (Jean-Luc), Legrand (Eric)
CHU (Stéphanie), contrôleur de gestion	Gault (Michel)
D'Avigneau (Simon), responsable ressources humaines	Gault (Michel)
Delaune (Thierry), chef de division	Bertrand (Gérard), Correia (Walter), Gabouleaud (Elisabeth), Reynier (Pascal), Therm (Pierre), Goepf (Caroline)
Dubus (Gilles), pilotage projets	Mion (Denis)
Eck (Bernard), chef de division	Aout (Françoise), Rivière (Nicole), Sedik (Malik)
Gérard (Christophe), directeur de chantier CDG 1	Opiola (Jean-Michel), Guimares (Michel), Bernie (Alain), Hachem (Michel), Therm (Pierre)
Hachem (Michel), directeur de chantier CDG 1	Faure (Edgar), Maury (Jean-François), Bernie (Alain), Gérard (Christophe), Therm (Pierre)
Legrand (Eric), chef de division	Moignard (Philippe), Poisson (Emmanuel), Lefèvre (François), Camus (Christian)
Pecquet (Philippe), directeur de chantier S 3	Hervouet (Jean-Claude), Donnart (Marc), Reman (Georges)
Prudhon (Jean-Claude), chef de division	Kremer (Gérard), Magreault (Christian), Duffaud (Rémi), Hoffmann (Christian)
Suchard (François), chef de division par intérim	Schwebel (Jean-Louis), Carroy (Pascal), Gauthier (André), Meunier (Thierry)
Therm (Pierre), directeur de chantier CDG 1	Rohr (Frédéric), Bernie (Alain), Gérard (Christophe), Hachem (Michel)
Tilly (Stéphane), coordonnateur de projet CDG 1	Le Lay (Thierry), Arandel (Sylvie), Gicquel (Julien)